Parlement européen
2024-2029

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

2025/2014(INI)

20.3.2025

PROJET D'AVIS

de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

pour la commission du développement et la commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire

sur la mise en œuvre et réalisation des objectifs de développement durable dans la perspective du forum politique de haut niveau de 2025
(2025/2014(INI))

Rapporteure pour avis: Mathilde Androuët

AMENDEMENTS

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres présente à la commission du développement et à la commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire, compétentes au fond, ce qui suit:

Amendment 1

Motion for a resolution
Recital A a (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	A bis. considérant que les mères célibataires sont confrontées à un taux de pauvreté significativement plus élevé dans l'Union ***européenne, avec 22 % des enfants vivant dans des familles monoparentales dirigées par leur père en situation de pauvreté en 2018, contre 45 % pour les enfants vivant dans des familles monoparentales avec leur mère; que les écarts de rémunération et la précarité professionnelle affectent particulièrement cette catégorie de la population, limitant leur accès aux services essentiels, y compris le logement, la santé et l'éducation;***

Or. fr

Amendment 2

Motion for a resolution
Recital A b (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	A ter. considérant que les femmes représentent entre 52 % et 66 % des aidants informels, qu'elles consacrent en moyenne 17 ***heures par semaine à ces activités, et*** qu'environ 90 % ***des aidants professionnels sont des femmes dans*** l'Union européenne***; que les aidants subissent fréquemment une rupture salariale en raison du temps consacré à la prise en charge de proches malades ou***

dépendants et que cette situation entraîne davantage de précarisation et un accès limité aux prestations sociales et aux droits à la retraite;

Or. fr

Amendment 3

Motion for a resolution
Recital A c (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	A quater. considérant que les femmes qui vivent dans les régions ultrapériphériques et dans les îles de l'Union européenne sont particulièrement vulnérables en raison d'un accès limité aux soins de santé, à l'eau potable, à l'école et aux services de base, aggravant ainsi les inégalités socio-économiques et limitant leurs perspectives professionnelles;

Or. fr

Amendment 4

Motion for a resolution
Recital A d (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	A quinquies. considérant que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes reste une réalité persistante dans l'Union européenne, en particulier dans les secteurs à prédominance féminine tels que les soins, l'éducation et les services sociaux, ce qui freine l'autonomisation économique des femmes et l'égalité des chances; que l'intégration des mères au monde du travail reste un enjeu important et que la formation, continue ou ponctuelle, peut contribuer à atténuer cette difficulté;

Or. fr

Amendment 5

Motion for a resolution
Recital A e (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	A sexies. considérant que les taux de chômage et de sous-emploi des femmes restent élevés dans plusieurs États membres, en raison notamment d'un accès insuffisant aux structures de garde d'enfants et d'un manque de flexibilité du marché du travail pour permettre la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale;

Or. fr

Amendment 6

Motion for a resolution
Recital A f (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	A septies. considérant que les contextes de migration augmentent l'exposition des femmes aux violences sexistes et sexuelles; que, par exemple, 90 % des femmes migrantes qui empruntent la route de la Méditerranée sont victimes de viols par des passeurs ou d'autres migrants, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [1a];

[1a] ***Source: Organisation internationale pour les migrations (OIM), Centre des migrations mixtes (MMC), Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR): «On This Journey, No One Cares if You Live or Die: Abuse, Protection and Justice along***

Routes between East and West Africa and Africa's Mediterranean Coast» (Personne ne se soucie de ta vie ou de ta mort en route: Abus, protection et justice le long des routes menant de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest à la côte méditerranéenne de l'Afrique) – Volume 2, OIM, MMC, HCR, Genève, 2024, https://news.un.org/fr/story/2024/11/1150996.

Or. fr

Amendment 7

Motion for a resolution
Recital A g (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	A octies. considérant que la pauvreté touche de manière disproportionnée les femmes, en particulier les mères célibataires, ce qui aggrave leur vulnérabilité économique et sociale face aux crises énergétiques;

Or. fr

Amendment 8

Motion for a resolution
Recital A h (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	A nonies. considérant que l'accès à un logement abordable, décent et sûr fait partie intégrante de l'objectif 3 de développement durable des Nations unies (ODD) «Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge» et qu'il s'agit malheureusement encore, au sein de l'Union européenne, d'un défi majeur pour les femmes à faibles revenus;

Or. fr

Amendment 9

Motion for a resolution
Paragraph 4

Motion for a resolution	*Amendment*
4. souligne que le rôle moteur joué par l'Union dans la mise en œuvre des ODD au niveau mondial demeure essentiel, en particulier eu égard aux multiples défis géopolitiques et aux crises en cours;	4. souligne que le rôle moteur joué par l'Union dans la mise en œuvre des ODD au niveau mondial demeure essentiel, en particulier eu égard aux multiples défis géopolitiques et aux crises en cours; ***réaffirme la position de l'Union européenne en faveur de la protection des droits fondamentaux des femmes et de la lutte contre toutes les formes de violence à leur encontre; souligne l'importance pour l'Union européenne de montrer l'exemple en suspendant toute aide ou financement à un pays tiers qui adopterait ou maintiendrait des lois et pratiques discriminatoires ou violentes envers les femmes;***

Or. fr

Amendment 10

Motion for a resolution
Paragraph 6 – point 1 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(1) alerte sur le fait que les femmes concernées par des interruptions de carrière, notamment en raison de responsabilités familiales, sont particulièrement exposées au risque de précarité, ce qui peut les conduire à renoncer à des soins médicaux; invite les États membres à tenir compte de ces interruptions de carrière dans leurs systèmes de protection sociale et d'assurance maladie;

Or. fr

Amendment 11

Motion for a resolution
Paragraph 6 – point 2 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(2) regrette les inégalités majeures d'accès aux soins et aux services de santé dans les régions ultrapériphériques et les îles de l'Union, où les femmes sont particulièrement exposées à des situations de précarité médicale; appelle à un renforcement des investissements destinés aux infrastructures hospitalières et aux professionnels de santé dans ces territoires;

Or. fr

Amendment 12

Motion for a resolution
Paragraph 7 – point 1 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(1) souligne que les mères célibataires rencontrent des difficultés accrues en matière de santé et d'accès aux soins, notamment en raison de la précarité économique et de l'absence de couverture médicale suffisante dans certains États membres; insiste sur la nécessité de garantir un accès aux services de santé pour les familles monoparentales, en particulier pour les femmes en situation de vulnérabilité;

Or. fr

Amendment 13

Motion for a resolution
Paragraph 7 – point 2 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(2) souligne que les femmes qui occupent des emplois précaires ou faiblement rémunérés rencontrent des difficultés pour accéder à des soins de qualité, en particulier pour la santé gynécologique; demande aux États membres de garantir des services de santé accessibles, y compris par des politiques de gratuité pour les soins essentiels;

Or. fr

Amendment 14

Motion for a resolution
Paragraph 7 – point 3 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(3) rappelle que les hommes et les femmes présentent des besoins spécifiques en matière de santé qu'il convient de prendre en compte dans les politiques de santé;

Or. fr

Amendment 15

Motion for a resolution
Paragraph 8

Motion for a resolution	*Amendment*
8. demande que le droit universel à un environnement sain soit ajouté à la convention européenne des droits de l'homme et à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et qu'un cadre juridiquement contraignant soit mis en place;	***supprimé***

Or. fr

Amendment 16

Motion for a resolution
Paragraph 8 a (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	8 bis. souligne qu'un environnement sécurisé est un élément essentiel pour assurer la bonne santé et le bien-être; regrette que les femmes européennes doivent faire face à une augmentation de l'insécurité dans l'espace public, ce qui constitue une régression par rapport à la réalisation de l'ODD 3;

Or. fr

Amendment 17

Motion for a resolution
Paragraph 9

Motion for a resolution	*Amendment*
9. appelle de ses vœux une action accélérée et ***ciblée*** pour mettre fin à toutes les formes de violence et de harcèlement à l'encontre des femmes, des filles et des personnes ***LGBTIQ+***, y compris les ***violences sexuelles et sexistes***, ainsi qu'aux pratiques préjudiciables telles que ***le mariage d'enfants*** et les mutilations génitales féminines;	9. appelle de ses vœux une action accélérée***, ciblée*** et ***adaptée aux groupes concernés*** pour mettre fin à toutes les formes de violence et de harcèlement à l'encontre des femmes, des filles et des personnes ***en raison de leur orientation sexuelle***, y compris ***la violence domestique, sexuelle, physique, psychologique, verbale et économique, le harcèlement sur le lieu de travail, et la violence dans*** les ***situations de guerre et de conflit***, ainsi qu'aux pratiques préjudiciables telles que ***la traite des êtres humains, les mariages précoces*** et ***forcés,*** les mutilations génitales féminines***, l'avortement forcé, l'avortement sexo-sélectif des filles ou encore l'exploitation reproductive des femmes comme la gestation pour autrui*** [1a];

[1a] ***Recommandation du Parlement européen du 19 décembre 2024 à l'intention du Conseil concernant les priorités de l'Union européenne pour la 69e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies: https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-10-2024-0075_FR.pdf***

Or. fr

Amendment 18

Motion for a resolution
Paragraph 10

Motion for a resolution	*Amendment*
10. demande la poursuite du financement de programmes axés sur la promotion de l'autonomisation des femmes et la lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre; invite la Commission à faire en sorte que ***85 % de*** toutes les nouvelles actions extérieures intègrent ***l'égalité des genres*** comme objectif important ou principal et que ***20 %*** de l'aide publique au développement dans chaque pays ***soient affectés à des programmes dont l'un des principaux objectifs est l'égalité entre les genres***;	10. demande la poursuite du financement de programmes axés sur la promotion de l'autonomisation des femmes et la lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre; invite la Commission à faire en sorte que toutes les nouvelles actions extérieures intègrent ***le respect et la dignité des sexes*** comme objectif important ou principal et que ***l'égalité des sexes soit un critère nécessaire et fondamental*** de l'aide publique au développement dans chaque pays ***tiers***;

Or. fr

Amendment 19

Motion for a resolution
Paragraph 11 – point 1 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(1) souligne que les mères célibataires, qui représentent une part importante des familles monoparentales en Europe, sont particulièrement

vulnérables à la précarité économique et aux discriminations sur le marché du travail; invite les États membres à renforcer les dispositifs de soutien à l'emploi et à la formation pour ces femmes afin de garantir leur autonomie économique;

Or. fr

Amendment 20

Motion for a resolution
Paragraph 11 – point 2 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(2) note que les aidants familiaux, majoritairement des femmes, consacrent en moyenne 22 heures par semaine aux soins d'un proche sans compensation financière adéquate, ce qui entraîne une incidence significative sur leur indépendance économique et leur carrière;

Or. fr

Amendment 21

Motion for a resolution
Paragraph 11 – point 3 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(3) déplore les écarts d'accès aux services de garde d'enfants et aux services de santé entre les différentes régions européennes; appelle à une action coordonnée pour assurer une égalité réelle d'accès aux services fondamentaux pour toutes les femmes, indépendamment de leur lieu de résidence;

Or. fr

Amendment 22

Motion for a resolution
Paragraph 11 – point 4 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(4) souligne que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans l'Union européenne reste en moyenne de 13 % et dépasse 20 % dans certains secteurs, tels que la santé et le social;

Or. fr

Amendment 23

Motion for a resolution
Paragraph 11 – point 5 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(5) insiste sur le fait que l'interruption de carrière des femmes dues aux responsabilités familiales entraîne une perte de revenus à long terme et un déficit des pensions de retraite pouvant atteindre 30 % en moyenne;

Or. fr

Amendment 24

Motion for a resolution
Paragraph 11 – point 6 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(6) invite les États membres à renforcer l'accès à la formation professionnelle et continue pour les mères, en particulier les mères célibataires, afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences et

	d'améliorer leur employabilité; souligne l'importance de dispositifs de formation flexibles, qui incluent des solutions de garde d'enfants et des formations en ligne, pour répondre aux contraintes des mères en situation de précarité professionnelle;

Or. fr

Amendment 25

Motion for a resolution
Paragraph 13

Motion for a resolution	*Amendment*
13. appelle de ses vœux la mise en place de politiques plus fortes et de mesures audacieuses pour favoriser le caractère inclusif et durable du développement économique; prie instamment l'Union et ses partenaires mondiaux de recourir à des instruments tels que la stratégie «Global Gateway» pour créer des emplois décents qui réduiront les inégalités de revenus et feront en sorte que personne ne soit laissé de côté;	13. appelle de ses vœux la mise en place de politiques plus fortes et de mesures audacieuses pour favoriser le caractère inclusif et durable du développement économique; prie instamment l'Union et ses partenaires mondiaux de recourir à des instruments tels que la stratégie «Global Gateway» pour créer des emplois décents qui réduiront les inégalités de revenus et feront en sorte que personne ne soit laissé de côté***, sous réserve que les bénéficiaires reconnaissent et respectent l'égale dignité entre les femmes et les hommes***;

Or. fr

Amendment 26

Motion for a resolution
Paragraph 14

Motion for a resolution	*Amendment*
14. s'inquiète du fait que, dans de nombreux pays en développement, la croissance économique reste lente et inégale, souvent entravée par des faiblesses structurelles, des inégalités économiques,	14. s'inquiète du fait que, dans de nombreux pays en développement, la croissance économique reste lente et inégale, souvent entravée par des faiblesses structurelles, des inégalités économiques,

l'instabilité politique et des chocs extérieurs;	l'instabilité politique et des chocs extérieurs; ***souligne que le taux d'emploi des mères célibataires est inférieur de 10 points à la moyenne des femmes actives dans l'Union, en raison du manque de solutions de garde et de la précarité de l'emploi; appelle les États membres à mettre en place des politiques spécifiques favorisant leur accès et leur maintien dans l'emploi, y compris par des incitations fiscales et des dispositifs de formation adaptés;***

Or. fr

Amendment 27

Motion for a resolution
Paragraph 15

Motion for a resolution	*Amendment*
15. recommande d'accroître les investissements publics et privés dans la recherche, l'éducation et le développement des compétences;	15. recommande d'accroître les investissements publics et privés dans la recherche, l'éducation et le développement des compétences ***dans les États membres***;

Or. fr

Amendment 28

Motion for a resolution
Paragraph 15 – point 1 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(1) encourage la participation accrue des femmes aux secteurs technologiques et scientifiques, celles-ci ne représentant actuellement que 17 % des emplois dans l'ingénierie et l'informatique;

Or. fr

Amendment 29

Motion for a resolution
Paragraph 15 – point 2 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(2) insiste sur le fait que 80 % des aidants familiaux en Europe sont des femmes et que leur charge de soins impacte directement leur participation au marché du travail, avec un taux d'emploi réduit et une perte de revenus à long terme; demande la reconnaissance officielle du travail des aidants et la mise en place de congés rémunérés et de droits sociaux spécifiques;

Or. fr

Amendment 30

Motion for a resolution
Paragraph 15 – point 3 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(3) souligne que les femmes qui vivent dans les régions ultrapériphériques et insulaires sont confrontées à un chômage structurel élevé et à une précarité de l'emploi accrue; demande aux États membres de renforcer les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat féminin et d'améliorer l'accès aux financements pour les projets portés par des femmes dans ces régions;

Or. fr

Amendment 31

Motion for a resolution
Paragraph 15 – point 4 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*

	(4) regrette que les femmes rencontrent encore plus de difficultés que les hommes à accéder aux prêts et aux financements pour créer leur entreprise, bien que les entreprises dirigées par des femmes aient des taux de succès similaires, voire supérieurs; invite les États membres et les institutions européennes à mettre en place des fonds de garantie et des mesures de soutien spécifiques à l'entrepreneuriat féminin;

Or. fr

Amendment 32

Motion for a resolution
Paragraph 16

Motion for a resolution	*Amendment*
16. souligne que les initiatives visant à stimuler la croissance économique ne peuvent se faire au détriment de la justice sociale, des droits du travail ou de la protection de l'environnement;	16. souligne que les initiatives visant à stimuler la croissance économique ne peuvent se faire au détriment de la justice sociale, des droits du travail***, de l'égalité des sexes*** ou de la protection de l'environnement;

Or. fr

Amendment 33

Motion for a resolution
Paragraph 16 a (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	16 bis. s'inquiète du fait que les politiques environnementales de l'Union européenne affectent négativement l'économie et donc la situation économique des femmes, qui sont plus vulnérables face aux crises économiques;

Or. fr

Amendment 34

Motion for a resolution
Paragraph 21

Motion for a resolution	*Amendment*
21. réaffirme que l'aide publique au développement (APD) reste une source essentielle de financement public; invite par conséquent tous les États membres de l'Union et les partenaires mondiaux à veiller à ce qu'un financement suffisant soit consacré au ***respect de l'engagement de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'APD***;	21. réaffirme que l'aide publique au développement (APD) reste une source essentielle de financement public; invite par conséquent tous les États membres de l'Union et les partenaires mondiaux à veiller à ce qu'un financement suffisant ***y*** soit consacré ***et qu'il soit garanti que les programmes engagés*** au ***titre de l'APD respectent et promeuvent les droits fondamentaux, en particulier l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que les intérêts européens***;

Or. fr

Amendment 35

Motion for a resolution
Paragraph 22

Motion for a resolution	*Amendment*
22. souligne le rôle crucial des partenariats multipartites et de la participation des autorités locales, de la société civile et des représentants de la jeunesse;	22. souligne le rôle crucial des partenariats multipartites et de la participation des autorités locales, de la société civile et des représentants de la jeunesse; ***demande que les programmes de coopération internationale et les partenariats stratégiques incluent systématiquement un volet sur l'insertion professionnelle des femmes, en particulier dans les secteurs d'avenir tels que les technologies vertes, le numérique et l'industrie, afin de garantir leur pleine participation à la transition économique mondiale;***

Or. fr

Amendment 36

Motion for a resolution
Paragraph 22 – point 1 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(1) regrette que les programmes de financement européen en faveur du développement économique ne prennent pas suffisamment en compte les besoins spécifiques des femmes, et notamment des mères, en matière d'accès à l'emploi;

Or. fr

Amendment 37

Motion for a resolution
Paragraph 22 – point 2 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(2) insiste sur la nécessité de conditionner les financements de l'Union pour les projets internationaux au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux débouchés économiques;

Or. fr

Amendment 38

Motion for a resolution
Paragraph 22 – point 3 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(3) rappelle que les femmes des régions ultrapériphériques et des îles de l'Union rencontrent davantage de difficultés pour accéder aux formations professionnelles et aux dispositifs d'accompagnement à l'emploi; demande

que les fonds de cohésion et les programmes de développement incluent des mesures spécifiques renforcées pour remédier à ces inégalités territoriales;

Or. fr

Amendment 39

Motion for a resolution
Paragraph 22 – point 4 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(4) encourage le développement de programmes de mentorat et de formation pour les femmes dans les secteurs à forte valeur ajoutée, notamment en partenariat avec des entreprises privées et des organisations internationales, afin de réduire l'écart de représentation des femmes dans les fonctions stratégiques et les postes de direction;

Or. fr

Amendment 40

Motion for a resolution
Paragraph 22 – point 5 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(5) rappelle que seulement 30 % des entrepreneurs dans l'Union européenne sont des femmes et que leur accès aux financements reste limité par rapport à leurs homologues masculins, alors que l'entrepreneuriat peut représenter une possibilité pour les femmes de concilier vie professionnelle et vie familiale; demande la création d'un fonds européen spécifique pour l'entrepreneuriat féminin, garantissant des conditions de financement adaptées et un accompagnement spécifique;

Or. fr

Amendment 41

Motion for a resolution
Paragraph 24

Motion for a resolution	*Amendment*
24. souligne la nécessité d'aligner l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, y compris les programmes «Global Gateway», sur les ODD et l'accord de Paris; demande que le Parlement participe davantage au contrôle des programmes «Global Gateway»;	24. souligne la nécessité d'aligner l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, y compris les programmes «Global Gateway», sur les ODD et l'accord de Paris***, sous réserve de respect du critère fondamental de l'égalité entre les femmes et les hommes***; demande que le Parlement participe davantage au contrôle des programmes «Global Gateway»;

Or. fr

Amendment 42

Motion for a resolution
Paragraph 26

Motion for a resolution	*Amendment*
26. rappelle que les ODD sont le seul ensemble global et convenu au niveau mondial d'objectifs concernant les principaux défis auxquels sont confrontés les pays développés et les pays en développement et qu'ils constituent le meilleur outil pour s'attaquer à leurs causes profondes;	26. rappelle que les ODD sont le seul ensemble global et convenu au niveau mondial d'objectifs concernant les principaux défis auxquels sont confrontés les pays développés et les pays en développement et qu'ils constituent le meilleur outil pour s'attaquer à leurs causes profondes; ***demande que l'égalité entre les hommes et les femmes devienne un critère essentiel et obligatoire pour l'attribution des fonds européens destinés aux pays tiers; insiste pour que tout financement européen soit conditionné à des engagements concrets et vérifiables en matière de réduction des inégalités économiques et professionnelles entre les sexes, notamment par l'adoption de***

mesures en faveur de l'égalité salariale, de l'accès des femmes à l'éducation et à l'emploi, ainsi que de la lutte contre les discriminations;

Or. fr

Amendment 43

Motion for a resolution
Paragraph 27 – point 1 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(1) affirme que la réalisation des ODD passe par une meilleure intégration des femmes sur le marché du travail, notamment par des mesures qui garantissent un accès équitable aux formations qualifiantes, aux financements pour l'entrepreneuriat et aux emplois de demain, en particulier dans les secteurs technologiques et environnementaux;

Or. fr

Amendment 44

Motion for a resolution
Paragraph 27 – point 2 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(2) souligne que les politiques européennes doivent inclure une approche spécifique pour les mères célibataires, qui font face à des taux de pauvreté plus élevés et à un accès restreint à l'emploi stable; appelle à la mise en place de dispositifs de soutien renforcés, qui incluent des aides à la garde d'enfants et des formations adaptées aux contraintes familiales;

Or. fr

Amendment 45

Motion for a resolution
Paragraph 27 – point 3 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(3) rappelle que la transition numérique et écologique ne pourra être pleinement réussie que si elle inclut les femmes, notamment celles issues des régions ultrapériphériques et des îles de l'Union, où l'accès aux infrastructures de formation et aux possibilités d'emploi reste limité; insiste sur la nécessité d'investissements ciblés pour réduire ces inégalités territoriales;

Or. fr

Amendment 46

Motion for a resolution
Paragraph 27 – point 4 (new)

Motion for a resolution	*Amendment*
	(4) insiste sur la nécessité de mieux reconnaître le travail non rémunéré des aidants, qui concerne majoritairement des femmes et peut entraîner une précarisation économique à long terme, alors même qu'il constitue un bénéfice pour l'ensemble de la société;

Or. fr

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LA RAPPORTEURE POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS

La rapporteure déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.